

Fiche 2

REÇU DONS AUX ŒUVRES

CGI article 200

Numéro d'ordre du reçu :

BÉNÉFICIAIRE des VERSEMENTS

CERF Centre d'Études de Rambouillet et de sa Forêt

Association loi 1901

Affiliée à France Nature Environnement

Association agréée au titre des articles L.252-1 et suivants du Code Rural (ENVG9540119A)

Association de Jeunesse et d'Education Populaire agréée sous le n° 78 742

Siret : 327 459 715 00014

Association d'intérêt général CGI art 200

Adresse : CERF – Centre Municipal des Loisirs – 50, rue du Muguet – 787120 Rambouillet

Téléphone : 06 71 24 75 21

Courriel : cerf78@wanadoo.fr

Site internet : www.cerf78.fr

Objet de l'association (cf. article 2 des statuts)

- Favoriser dans un cadre d'éducation populaire, la connaissance du milieu naturel au travers des instances pédagogiques de la région.
- Participer à la création et l'animation d'un centre d'accueil et d'étude de la forêt.
- Participer avec toutes les associations, organismes ou personnes poursuivant les mêmes buts, à la conservation, à l'inventaire faunistique et floristique et à l'étude écologique de la région de Rambouillet; établir des documents permettant d'en situer les éléments essentiels et d'en suivre l'évolution; porter à la connaissance des pouvoirs publics et des administrations l'existence de ces richesses naturelles et leur faire prendre conscience de la nécessité absolue de les préserver.

DONATEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Sur l'ensemble de l'année 20...., le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

Somme en toutes lettres (nota 1) :

Euros

Somme en chiffres : Euros

Mode de versement :

- Numéraire
 Chèque ou virement
 Autres (Nota 2)

Date :

Signature :

- le Président
 le Trésorier

Nota 1 : pour les reçus établis par informatique, l'indication en toutes lettres de la somme versée n'est pas exigée si la somme en chiffres est encadrée par des astérisques

Nota 2 : Notamment, frais engagés par les bénévoles dont ils ne demandent pas le remboursement